



Syndicat CFTC du Personnel du Groupe-Sanef

28, Rue de l'église 60410 ROBERVAL



Frédéric MINET
Délégué Syndical Central
Portable : 06.83.41.11.04
Messagerie : frederic.minet2@wanadoo.fr

Cambrai, le 10 septembre 2009

M.LENORMAND Bruno
Directeur Ressources Humaines
Groupe-Sanef
30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

Objet: Formalisation d'une demande faite en réunion de négociations.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

L'accord 96-3 « Prime de Viabilité », dans son article 5, libelle « un acompte de 60% de la prime due au titre de l'année N sera versé avec la paie du mois de septembre de la dite année. Il sera calculé sur la base des résultats obtenus de l'année N-1. »

La négociation actuelle sur la filière viabilité propose dans ces articles :

- 5-3-2 un calcul de prime ne pouvant être inférieur à 90 points.
- 5-3-3 une prime versée à compter de l'année 2008. (sur demande de la CFTC)

Le Syndicat CFTC du personnel du Groupe-Sanef, toujours source de propositions, n'envisage pas une conclusion négative de cet accord. Cette filière a été assez négligée depuis de trop nombreuses années pour ne pas aller après tout le travail effectué au bout de notre négociation.

C'est pourquoi, la CFTC vous réitère sa demande de verser à l'ensemble du personnel concerné la totalité de l'ancienne prime viabilité soit 67 points avec la paie de septembre 2009.

En espérant que cette demande sera prise en considération et obtiendra toute votre attention, veuillez croire, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Frédéric MINET
Délégué Syndical Central CFTC